



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAUULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
 M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
 M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENAUULT,
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT - TARIFS ET ZONAGE 2023

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2333-87,

VU l'avis émis du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Dax,

VU l'avis favorable de la COMMISSION STATIONNEMENT CIRCULATION DU 08 DECEMBRE 2022.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier et réorganiser les conditions du stationnement payant,

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE,

ABROGE les délibérations n°20171026-13 en date du 26 octobre 2017, n°20180222-13 en date du 22 février 2018, n°20180222-14 en date du 22 février 2018, n°20190521-12 en date du 21 mai 2019, n°20210527-18 en date du 27 mai 2021 et n°20211108-4 en date du 8 novembre 2021, à effet du 2 janvier 2023,

APPROUVE la gestion sous forme de parc en enclos des parkings Arènes, la Tannerie, les Berges et Chanzy,

APPROUVE la gestion du parking des halles et d'une partie du parking de la Tannerie, sous forme de parking abonnés 24/ 24,

APPROUVE les dispositions suivantes applicables à compter du 2 janvier 2023,

APPROUVE les tarifs de la redevance en paiement immédiat du stationnement payant, présentés dans le tableau joint en annexe 1, sur les voies dont la liste est jointe en annexe 2,

FIXE l'abonnement mensuel pour les résidents des secteurs 1 et 2 à 15 € TTC (stationnement 24/24), uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles sur voirie dans le secteur de résidence,

FIXE l'abonnement mensuel pour les résidents des secteurs 1 et 2 à 30 € TTC (stationnement 24/24) et à 330 € TTC l'abonnement annuel, uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles dans les parcs en enclos et dans le secteur 2,

FIXE l'abonnement professionnel mensuel pour les actifs / artisans / commerçants / professions libérales exerçant une activité dans les secteurs 1 et 2 à 25 € TTC (stationnement de 6 heures à 21 heures et pour les horaires décalés de 4 heures à 19 heures, de 11 heures à 2 heures), et à 275 € TTC l'abonnement annuel, uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles dans les parkings en enclos et dans le secteur 2,

FIXE l'abonnement professionnel mensuel pour les actifs / artisans / commerçants / professions libérales exerçant une activité et dont le véhicule est un outil de travail essentiel, journalier et permanent, dans les secteurs 1 et 2 à 25 € TTC_z uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles sur voirie,

FIXE l'abonnement annuel pour les professionnels de santé établis sur Dax à titre gratuit, pour une durée journalière de 3 heures fractionnables, dans le cadre d'un abonnement mensuel, en secteur 1 et secteur 2,

FIXE l'abonnement curistes à 40 € TTC pour trois semaines (stationnement 24/24) uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles dans les parkings en enclos,

FIXE l'abonnement mensuel abonné 24/24 dans le parking des halles au tarif de 79 € TTC par mois, avec l'application des conditions de résiliation et de remboursement précitées,

FIXE l'abonnement mensuel abonné 24/24 dans une partie des places du parking de la Tannerie au tarif de 15 € TTC par mois, avec l'application des conditions de résiliation et de remboursement précitées,

FIXE l'abonnement mensuel des commerçants non sédentaires à 5 € TTC pour le stationnement du samedi matin, uniquement valable pour le stationnement sur les places disponibles sur voirie, de 5 heures à 14 heures, et pour le marché à la brocante du jeudi de 7 heures à 19 heures,

FIXE le montant du forfait post-stationnement à 30 € TTC pour le secteur 1 (stationnement limité à 4 heures) et à 30 € TTC pour le secteur 2 (stationnement limité à 8 heures), avec les modalités de paiement sur les canaux proposés (horodateurs, applications mobiles),

FIXE le montant du forfait post-stationnement minoré à 25 € pour le secteur 1 (stationnement limité à 4 heures) et à 25 € pour le secteur 2 (stationnement limité à 8 heures), avec les modalités de paiement, dans un délai de 5 jours, sur les canaux proposés (horodateurs, applications mobiles),

LIMITE le nombre d'abonnement à un par foyer fiscal pour l'abonnement résident à titre personnel,

LIMITE les abonnements à un par résident à titre professionnel,

LIMITE la possibilité de résilier un abonnement avant son terme aux seuls abonnements annuels. Les abonnements mensuels ne pourront donc faire l'objet d'aucun remboursement pour le mois de la demande de résiliation, sauf en cas de paiement d'avance de plusieurs mois par l'abonné,

LIMITE les cas de remboursement d'un abonnement annuel aux cas suivants : décès du titulaire, cession du véhicule concerné par l'abonnement, déménagement / mutation pour les abonnements résident à titre personnel, cessation d'activité pour les abonnements résident à titre professionnel. Un justificatif probant devra être fourni par l'abonné. Le remboursement sera calculé prorata temporis à compter de la date de résiliation effective,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les modalités du service public du stationnement payant prévues par la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

ANNEXE 1
TARIFS STATIONNEMENT PAYANT 2023

Durée	Zone 1 Courte durée		Zone 2 Longue durée		Parkings Enclos	
	Tarif actuel	Tarif 2023	Tarif actuel	Tarif 2023	Tarif actuel	Tarif 2023
15'	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
30'	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
45'	0,30 €	0,60 €	0,30 €	0,30 €	Gratuit	Gratuit
1h	0,60 €	1,00 €	0,60 €	0,60 €	Gratuit	Gratuit
1h15	0,80 €	1,20 €	0,80 €	0,80 €	0,30 €	0,60 €
1h30	1,00 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €	0,60 €	1,20 €
1h45	1,30 €	1,80 €	1,30 €	1,30 €	0,80 €	1,60 €
2h	1,60 €	2,00 €	1,60 €	1,60 €	1,00 €	2,00 €
2h30	2,00 €	2,50 €	2,00 €	2,00 €	1,60 €	2,80 €
2h45	5,00 €	5,00 €	2,10 €	2,10 €	1,80 €	3,20 €
3h	8,00 €	8,00 €	2,20 €	2,20 €	2,00 €	3,60 €
3h15	11,00 €	11,00 €	2,30 €	2,30 €	2,20 €	4,00 €
3h30	14,00 €	14,00 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	4,20 €
3h45	17,00 €	20,00 €	2,50 €	2,50 €	2,60 €	4,40 €
4h	20,00 €	30,00 €	2,60 €	2,60 €	2,80 €	4,60 €
4h30			2,80 €	2,80 €	3,20 €	5,00 €
5h			3,00 €	3,00 €	3,60 €	5,40 €
5h30			3,20 €	3,20 €	4,00 €	5,80 €
6h			3,40 €	3,40 €	4,40 €	6,10 €
6h30			3,60 €	3,60 €	4,80 €	6,30 €
7h			4,00 €	4,00 €	5,20 €	6,50 €
7h15			8,00 €	8,00 €	5,40 €	6,60 €
7h30			12,00 €	12,00 €	5,60 €	6,70 €
7h45			16,00 €	16,00 €	5,80 €	6,80 €
8h			20,00 €	30,00 €	6,00 €	6,90 €
8h15					6,10 €	7,00 €
8h30					6,20 €	7,10 €
8h45					6,30 €	7,20 €
9h					6,40 €	7,30 €
10h					6,80 €	7,30 €
11h					7,20 €	7,80 €
12h					7,60 €	8,60 €
13h					8,10 €	9,10 €
14h					8,60 €	9,60 €
15h					9,10 €	10,10 €
16h					9,60 €	10,60 €
17h					10,10 €	11,10 €
18h					10,60 €	11,60 €
19h					11,10 €	12,10 €
20h					11,60 €	12,60 €
21h					12,10 €	13,10 €
22h					12,60 €	13,60 €
23h					13,10 €	14,10 €
24h					13,60 €	14,60 €
Ticket perdu					14,00 €	15,00 €

Tarif FPS 30€
FPS minoré 25 €

ANNEXE 2

LISTE DES VOIES ET PLACES EN STATIONNEMENT PAYANT

Parc en enclos

Parking Chanzy
Parking des Berges
Parking des Arènes (délimité par le parc Théodore Denis et le boulevard Paul Lasaosa)
Parking de la Tannerie (délimité par les rues Georges Chaulet et Tannerie)

Parc en ouvrage abonnés 24/24

Parking des Halles

Stationnement sur Voirie

Secteur 2 :

Zone Sablar

Place Joffre et rues autour de la place au nord, au sud et à l'Est.
Place aux oies
Avenue Saint-Vincent-de-Paul
Parking situé au n°102 et parking situé au n°166
Impasse Saint-Vincent-de-Paul
Rue du Cap Dou Poun
Avenue des Tuileries (depuis le Vieux Pont jusqu'au n°4)
Rue Georges Chaulet dans sa partie située entre la rue du Cap Dou Poun et l'avenue de la Gare

Zone périphérie de ville coté sud

Avenue Victor Hugo, dans sa partie du carrefour Cours Gallieni/ rue Charles Despiau

Zone périphérie de ville côté ouest

Rue du Tuc d'Eauze
Rue de Berdot
Impasse du Tuc d'Eauze
Rue Chanzy du Cours Foch au boulevard Carnot
Boulevard de Poyusan
Rue Aparisi Serres
Avenue Millies Lacroix (de la rue de Berdot au boulevard Carnot)
Rue Gambetta
Place des trois Pigeons

Zone périphérie de ville coté nord

Rue de la Croix Blanche du boulevard Saint Pierre jusqu'à la rue Fournadet
Boulevard Saint-Pierre
Quai Raphaël Millies Lacroix depuis les Remparts vers le nouveau pont (sur 250 mètres)
Rue longeant la place Saint Pierre au nord

Secteur 1 :

Place Camille Bouvet et rue longeant la place à l'ouest
Place Hector Serres
Cours Maréchal Foch
Cours Maréchal Joffre
Cours Gallièni
Avenue Millies Lacroix dans sa partie du carrefour cours Maréchal Foch/rue de la
Marine jusqu'à l'intersection avec la rue de Berdot
Cours de Verdun
Rue Morancy
Rue Saint-Vincent dans sa partie du Cours Maréchal Foch jusqu'à la rue Neuve
Rue Neuve prolongée
Rue de la Halle
Place Roger Ducos et voies longeant la cathédrale au sud et au nord
Rue de l'Evêché
Rue Sully
Rue Louis Barthou
Place des Salines
rue longeant la place du chanoine de Bordes à l'ouest
Cours Pasteur
Rue des Faures
Rue des Fusillés
Cours Julia Augusta dans sa partie entre le Cours Pasteur et la rue des Fusillés
Place de la Course
Esplanade Charles de Gaulle
Avenue Georges Clémenceau dans sa partie du carrefour Cours du Maréchal
Joffre/Boulevard Saint-Pierre jusqu'à l'intersection avec la rue du Fournadet
Place du Chanoine Bordes
Place Saint-Pierre
Parking devant le siège du Grand Dax (avenue de la Gare)
Promenade des remparts